



rapport annuel **2007**

informations

clés

un rendement net de
un encaissement
consolidé de
des actifs consolidés
sous gestion de
une
des frais généraux
une marge de
renforcée

5,30 %

€ 122,61 millions

€ 1,32 milliard

maîtrise

solvabilité

Sommaire

Informations clés **02** • Profil **03** • Message du Président de la Direction effective **04** • Faits marquants 2007 **05**
Chiffres clés **06** • Métier **08** • Affiliés **09** • Grands axes de notre gestion **10** • Gouvernance d'entreprise **11**
Organes de gestion et de contrôle **12** • Rapport de la Direction effective **14** • Rapport de gestion **17** • Rapport financier **20**

profil



Integrale : le seul organisme fonctionnant comme un fonds de pension « multi-entreprises »

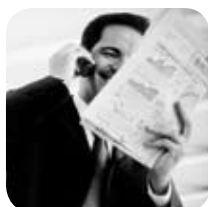
Absence d'actionariat : A l'inverse des compagnies d'assurances et des organismes bancaires pratiquant l'assurance, Integrale n'a pas d'actionnaires rémunérés. C'est tout bénéfique pour les affiliés. C'est également la garantie d'une véritable indépendance financière.

Distribution totale du bénéfice : La réglementation et nos statuts prévoient la redistribution totale des bénéfices au profit exclusif des affiliés.

Gestion transparente et paritaire : La gestion financière d'Integrale est contrôlée par les entreprises membres et les affiliés eux-mêmes. Ils siègent en proportion égale au Conseil d'administration et dans le Collège des commissaires aux comptes. Ils participent ainsi à toutes les décisions, ce qui n'est pas le cas sous le régime des assureurs traditionnels.

Structure souple et efficace : Choix d'un métier et d'un seul, l'assurance vie et ses corollaires, ce qui réduit considérablement ses frais de fonctionnement. Outre l'assurance groupe, Integrale propose également diverses formules d'assurance vie individuelle et des prêts hypothécaires. De plus, elle est animée par une équipe réduite et compétente dotée d'un outil de gestion efficace. Elle peut ainsi maîtriser ses coûts de fonctionnement tout en oeuvrant toujours dans l'intérêt exclusif de ses affiliés et de ses entreprises membres.

“Voulez-vous en savoir plus sur Integrale ? Visitez notre site Internet www.integrale.be”



message

du Président de la Direction effective



“ Notre mission : assurer le futur de nos affiliés ”

Integrale a confirmé ses points forts et sa solidité financière durant l'année écoulée. Nous sommes à nouveau restés fidèles à nos valeurs: transparence, solidité, performance et éthique. Soulignons également que ni la crise financière ni la crise des «subprimes» n'ont eu d'influence significative sur le résultat de l'entreprise.

Transparence et responsabilité

Dans un but d'amélioration permanente, nous avons consenti des efforts supplémentaires pour informer nos entreprises membres et nos affiliés sur la manière dont Integrale fonctionne. Pour preuve, nous nous référons aux premiers bulletins d'information qui ont été publiés. Nous nous engageons dès lors à poursuivre ce type d'initiatives, afin de développer davantage la transparence de notre gestion.

Integrale accorde une grande importance à une gestion saine et responsable. A cet effet, nous avons adapté notre charte de Corporate Governance. Pour l'audit interne, nous avons pris un certain nombre d'initiatives pour évaluer de manière indépendante le contrôle interne et la gestion du risque. La politique de «risk management» d'Integrale, optimisée au cours de l'année écoulée, offre la meilleure garantie d'une gestion des risques proactive et efficace.

Résultats financiers exceptionnels

L'année qui s'achève se situe dans la lignée des exercices précédents. Un équilibre optimal entre les actifs et les engagements permet de présenter cette année encore des résultats financiers exceptionnels. La répartition des investissements est un facteur important dans ces résultats.

Ces résultats permettent au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale d'octroyer un rendement net de 5,30 %, probablement le plus élevé de sa catégorie, sur l'ensemble des contrats classiques à taux garanti.

Dans un souci de transparence vis-à-vis de nos entreprises membres et de nos affiliés, il est à rappeler qu'Integrale communique toujours des taux nets après déduction de tous frais et taxes.

Ceci n'est malheureusement pas la pratique habituellement rencontrée sur le marché de l'assurance vie en Belgique.

Les rendements communiqués par les assureurs sont souvent tout sauf transparents. Certains parlent de taux bruts, d'autres de performances brutes. Il est également à noter qu'il y a une grande diversité dans la manière de distribuer les rendements nets aux assurés.

Nous pensons chez Integrale que ce manque de clarté est regrettable et nous prônons à l'avenir pour une législation plus stricte et transparente en la matière.

Focus 2008

En 2008, nous poursuivons notre stratégie de développement et de progression contrôlée de notre encaissement. Nous continuerons à nous concentrer sur nos points forts : maximalisation du rendement, frais généraux limités, gestion transparente et répartition équitable des bénéfices entre tous les assurés.

Afin d'optimiser notre service, nous lancerons le développement d'une plate-forme de gestion en ligne pour les responsables de nos entreprises membres.

D'autres initiatives entamées en 2007 seront poursuivies, telles que la gestion des risques, le renforcement de l'audit interne et le «relooking» de notre site internet.

Cette année encore, Integrale figure parmi les assureurs qui offrent le meilleur rendement net dans le second pilier.

Integrale n'aurait cependant pas réalisé ses objectifs sans son atout principal : la compétence et l'efficacité de ses collaborateurs. Grâce à eux, nous sommes en mesure d'offrir un service de qualité irréprochable aux entreprises membres. Nous y attachons une importance toute particulière.

Au nom de la Direction effective, je remercie vivement toutes les personnes qui ont participé au succès de notre Caisse commune d'assurances et me réjouis de poursuivre cette collaboration en 2008.

Diego Aquilina,
Président de la Direction effective



EMILE DEREYMAEKER

Integrale représente pour moi l'indépendance du travailleur quant à la gestion de ses économies pour lui assurer ainsi qu'à sa famille une retraite heureuse.

faits marquants

2007

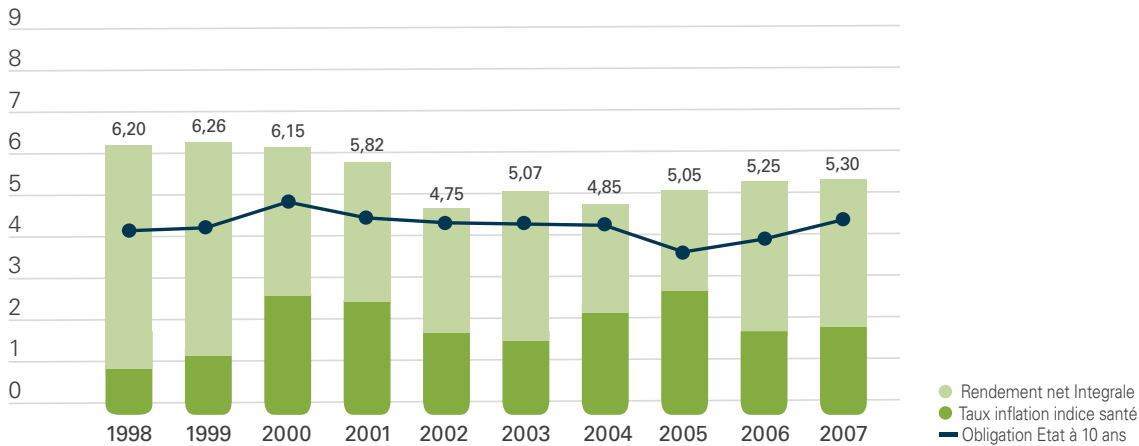
- Malgré une année financière mouvementée, Integrale est en mesure d'octroyer un rendement net total de 5,30 % à l'ensemble des affiliés tout en maintenant une marge de solvabilité maximale.
- L'encaissement consolidé a de nouveau progressé en 2007 pour atteindre € 122,61 millions.
- Le régime sectoriel de pension complémentaire de la CP209 a été étendu aux cadres. Parallèlement, les cotisations de pension ont été relevées à la suite des négociations entre les partenaires sociaux. Ces modifications ont permis une augmentation significative de l'encaissement.
- Frédéric Struyf, Business Development Director, a rejoint la Direction effective d'Integrale.
- Integrale a mis en place une cellule de gestion des risques dans le cadre des exigences qualitatives liées à «Solvency II».

“D'excellents résultats financiers et un rendement net global élevé de 5,30 %”

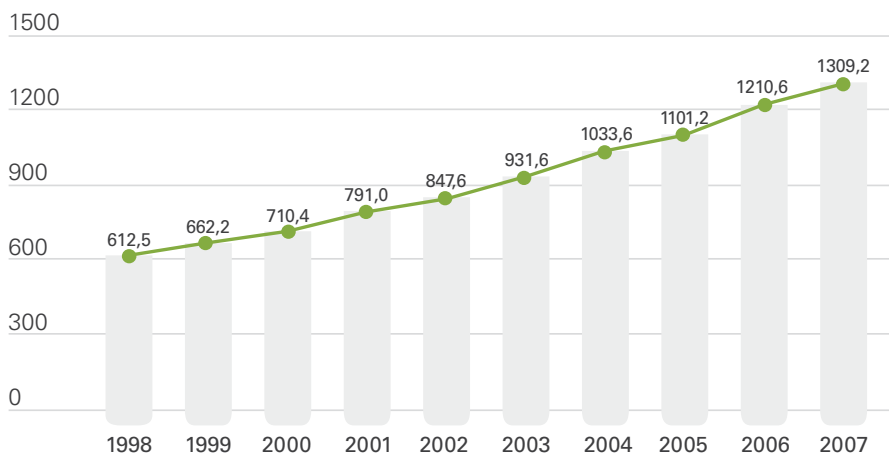


chiffres clés

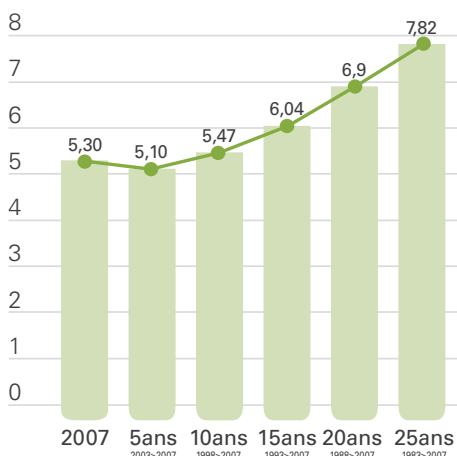
Comparaison entre le rendement net d'Integrale, l'inflation et le rendement moyen brut d'obligations d'Etat en Euro d'une durée de 10 ans (%)



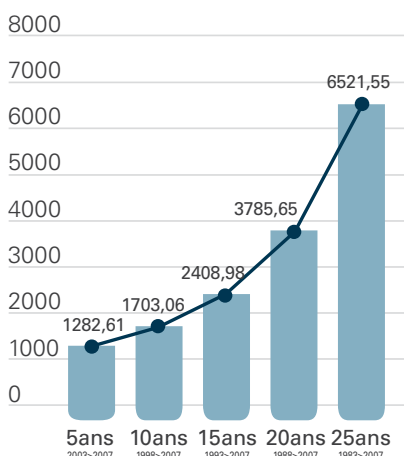
Evolution des actifs gérés (Belgique et Luxembourg) (€ millions)



Rendement moyen net pour les affiliés (%)



Évolution d'une réserve de € 1000 transférée chez Integrale (€)



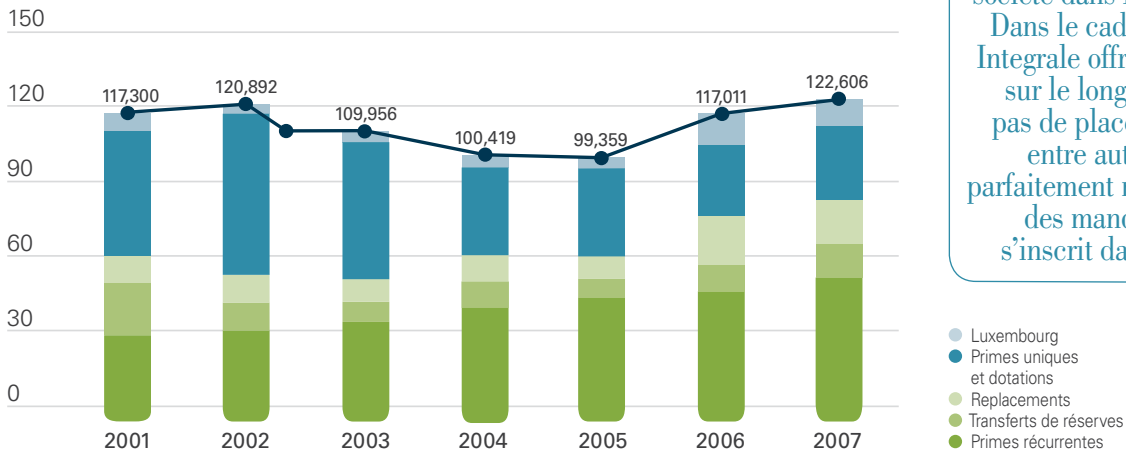
Une prime unique de € 1000 versée à Integrale correspond à un capital de € 6521,55 sur une période de 25 ans.



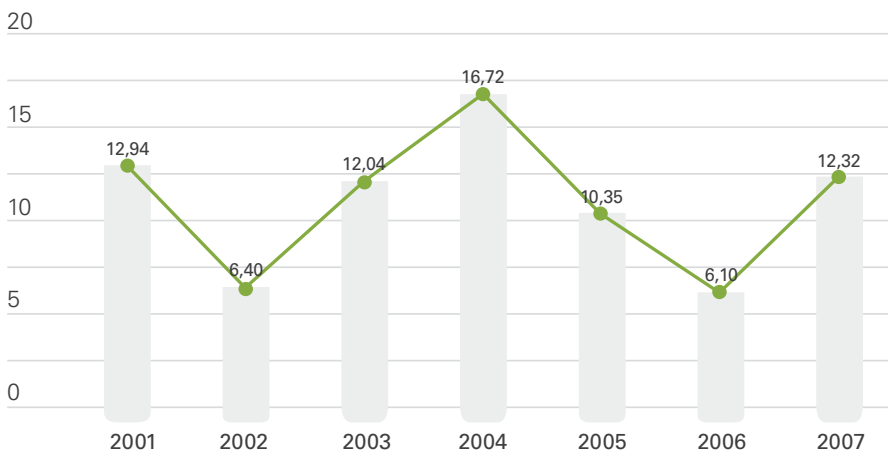
ALFONS VERPLAETSE

Le caractère social indéniable d'Integrale me plaît car il correspond à ma vision de la société dans laquelle nous vivons. Dans le cadre de sa philosophie, Integrale offre un haut rendement sur le long terme qui ne résulte pas de placements risqués mais, entre autre, de frais généraux parfaitement maîtrisés. La gratuité des mandats d'administrateur s'inscrit dans cette même ligne.

Evolution de l'encaissement total (Belgique et Luxembourg) (€ milliers)

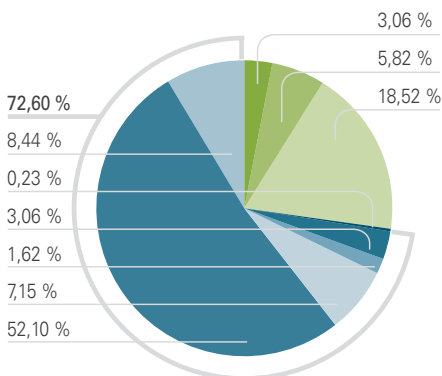


Croissance des primes annuelles récurrentes (Belgique) (%)

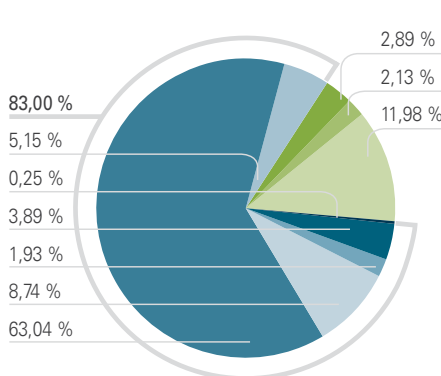


Valeurs représentatives nettes de nos engagements en valeur de marché (par nature de risque) (%)

au 1.1.2007



au 31.12.2007



- Autres placements
- Immeubles locatifs
- Actions
- Placements à taux fixes
 - Autres placements à taux fixes
 - Dépôts à terme
 - Prêts garantis
 - Location financement (net)
 - Obligations « corporate »
 - Obligations d'Etat

métier

Notre métier : la pension complémentaire

Depuis 1925, Integrale s'investit pour développer la meilleure expertise dans son métier : la pension complémentaire. Cela recouvre essentiellement les assurances de groupe financées par les allocations des entreprises membres et/ou les cotisations personnelles des affiliés.

Différents régimes, une seule équipe de spécialistes

Nous distinguons plusieurs catégories d'assurances de groupe. Premièrement, les régimes à contributions définies, dans lesquels les primes sont fixées a priori. Ensuite, les régimes à prestations définies, dans lesquels les engagements de pension portent sur l'octroi d'un montant déterminé en capital ou en rente. Enfin les plans cafeteria, dans lesquels les primes sont fixées a priori et qui offrent à l'affilié la possibilité de choix entre différentes couvertures de risques. Les spécialistes d'Integrale maîtrisent parfaitement toutes les spécificités de chacune de ces catégories.



FRITZ POTEMANS

Integrale est le **partenaire idéal pour la gestion des plans sectoriels**. Non seulement en raison de la gestion paritaire mais aussi parce que les partenaires sociaux peuvent compter, chez Integrale, sur une équipe compétente et spécialisée dans ce domaine, qui participe activement à la mise en place d'un plan de pension sur mesure tout en assurant un rendement maximal et des frais minimum.

Promesses individuelles et régimes sectoriels de pension

Integrale prend également en charge des promesses individuelles de pension faites par une entreprise à un membre de son personnel ou à un administrateur. Par ailleurs, Integrale gère plusieurs régimes sectoriels de pension, négociés et mis en place par les partenaires sociaux.

La loi relative aux pensions complémentaires permet à l'affilié, lorsqu'il quitte l'entreprise, de transférer ses réserves à un organisme de pension, tel qu'Integrale, qui répartit la totalité des bénéfices et limite les frais de gestion selon des règles bien déterminées.

Performance et continuité

Integrale offre, tant pour les produits collectifs qu'individuels, les meilleurs rendements du marché, avec un taux garanti actuel minimum de 3,25% par an. Notre Caisse commune veille à assurer une continuité de service pour les affiliés dont la gestion des capitaux arrive à échéance, en leur offrant la possibilité de réinvestir dans divers produits à rendement élevé et adaptés à leurs circonstances personnelles.

Structures d'accueil

Enfin, Integrale gère des structures d'accueil des plans de pension, permettant ainsi une gestion efficace et performante des réserves des affiliés entrants et sortants.

Plans internationaux

Au travers de sa filiale luxembourgeoise, Integrale propose des plans de pension complémentaire pour les membres du personnel de filiales étrangères de groupes internationaux. Des couvertures de retraite et de décès sont également proposées à ces groupes afin de les aider dans la gestion de leurs expatriés.

Expertise reconnue en leasings immobiliers

Dans le cadre de la diversification de nos actifs, nous avons acquis une connaissance pointue en matière de leasings immobiliers. Nous pouvons ainsi offrir aux entreprises des possibilités de financements dans ce domaine.

affiliés

Le rendement élevé régulièrement octroyé par Integrale constitue sans nul doute un atout majeur renforcé par la gestion paritaire qui assure équilibre et transparence.



PIERRE MEYERS

La gestion de plus de 2.200 régimes de pension complémentaire, la confiance de 87.000 personnes

Entreprises

Notre concept unique de «fonds de pension multi-entreprises» reste plus que jamais d'actualité. Les entreprises sont notre groupe cible par excellence. Plus de 2.200 régimes de pension complémentaire sont gérés par notre Caisse commune d'assurances. Integrale reste fidèle à sa philosophie. Transparence, solidité, performance et éthique demeurent nos valeurs.

Près de 87.000 personnes vont bénéficier d'une prestation d'Integrale. Parmi nos affiliés, nous comptons des ouvriers, des employés et des indépendants. Ils sont actifs dans différents secteurs, tels que ceux des matières premières, de l'acier, du verre, de l'industrie pharmaceutique, de la mécanique, de l'informatique, du transport, des soins de santé, des services, de la banque et des assurances, etc.

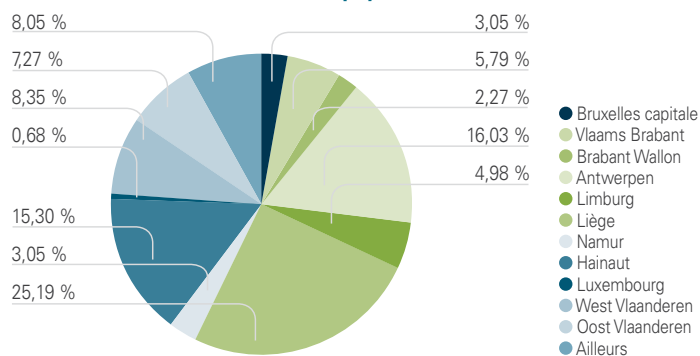
Secteurs

Par son rôle de pionnier dans la mise en place et la gestion de pensions sectorielles complémentaires, Integrale a acquis une vaste expérience dans ce domaine. En outre, notre structure de gestion paritaire constitue en tant que tel un avantage dans le mode de fonctionnement des régimes sectoriels de pension complémentaire.

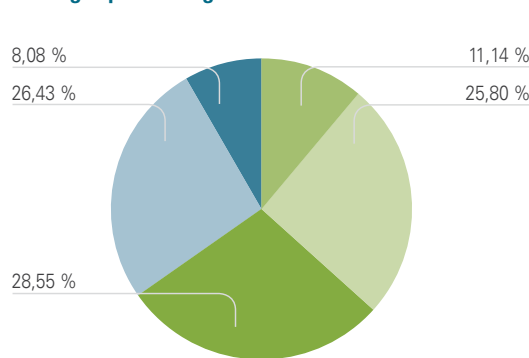
Particuliers

Les affiliés dont les capitaux arrivent à échéance choisissent le plus souvent de les réinvestir chez Integrale, dans des produits spécifiquement conçus pour eux. Ils nous témoignent ainsi leur confiance.

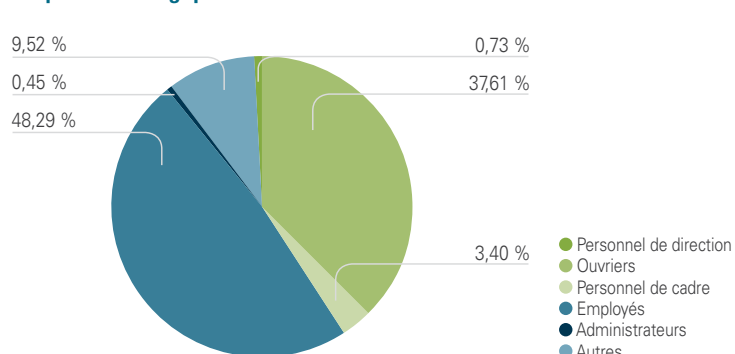
Ventilation géographique des affiliés selon le domicile⁽¹⁾ Des affiliés issus de l'ensemble du pays



Ventilation par tranches d'âge des affiliés⁽¹⁾ Un large spectre d'âge



Ventilation des catégories socio-professionnelles des affiliés⁽¹⁾ Un profil sociologique varié



(1) Affiliés contrats d'assurance de groupe actifs et réduits

grands axes

de notre gestion

Fidèle à nos valeurs

Transparence, solidité, performance et éthique, valeurs dont nous voulons qu'elles soient au cœur de tout ce qu'Integrale entreprend. Elles font partie intégrante de notre mission et se retrouvent dans tous les grands axes de notre politique d'entreprise.

Solvabilité et éléments de contrôle

Integrale doit, en tant que compagnie d'assurances, disposer d'une marge de solvabilité pour exercer son activité.

Conformément à l'arrêté royal du 14 novembre 2003 qui régit notre activité, un fonds de réserve minimum doit être constitué à concurrence de 5 % de la provision d'assurance vie actée au 31 décembre de l'année civile.

En prévision des nouvelles exigences dans le cadre de la réforme européenne «Solvency II», Integrale a maintenu sa solvabilité à un niveau très élevé.

Au moyen d'un outil développé par nos services, nous comparons les exigences requises à la valeur de marché de nos placements. Sur la base de l'estimation qui est menée, nous disposons d'un moyen de contrôle efficace. Ainsi, nous sommes à tout moment certains que la valeur de marché de nos actifs est suffisante par rapport au montant de nos provisions techniques, dans l'éventualité où le portefeuille d'investissement devrait être vendu.

Nos statuts stipulent par ailleurs que les entreprises membres ne sont tenues envers la Caisse que jusqu'à concurrence de leurs engagements vis-à-vis de leur personnel. Elles n'encourent aucune responsabilité à l'égard des tiers.

Transparence

Les représentants des entreprises membres et des affiliés participent au processus décisionnel de notre Caisse commune d'assurances. Ils ont accès à toutes les informations pertinentes. Transparence et information adéquate sont les conditions d'une gestion responsable.

Social et éthique

La «gestion durable» ainsi que la responsabilité sociale des entreprises sont aujourd'hui des thèmes brûlants d'actualité. Réaliser des bénéfices est une chose, développer une dimension sociale en est une autre. Integrale s'engage à inscrire sa stratégie dans une démarche de développement durable.

La loi sur les pensions complémentaires énonce un devoir d'information de la part de l'institution de pension sur la manière dont cette dernière prend en considération les aspects sociaux, éthiques et environnementaux. A la base du fonctionnement d'Integrale, nous retrouvons tous ces aspects essentiels sur le plan de la gestion paritaire, des frais de gestion et du traitement équitable de tous les affiliés en matière de répartition bénéficiaire.

Nous attachons par ailleurs de l'importance à l'environnement. Ainsi, dans notre activité immobilière, nous incluons dans nos contrats des clauses ayant trait à l'environnement.

Enfin, nous tenons également compte de critères éthiques dans la gestion de notre portefeuille obligataire qui constitue la classe d'actifs la plus importante.

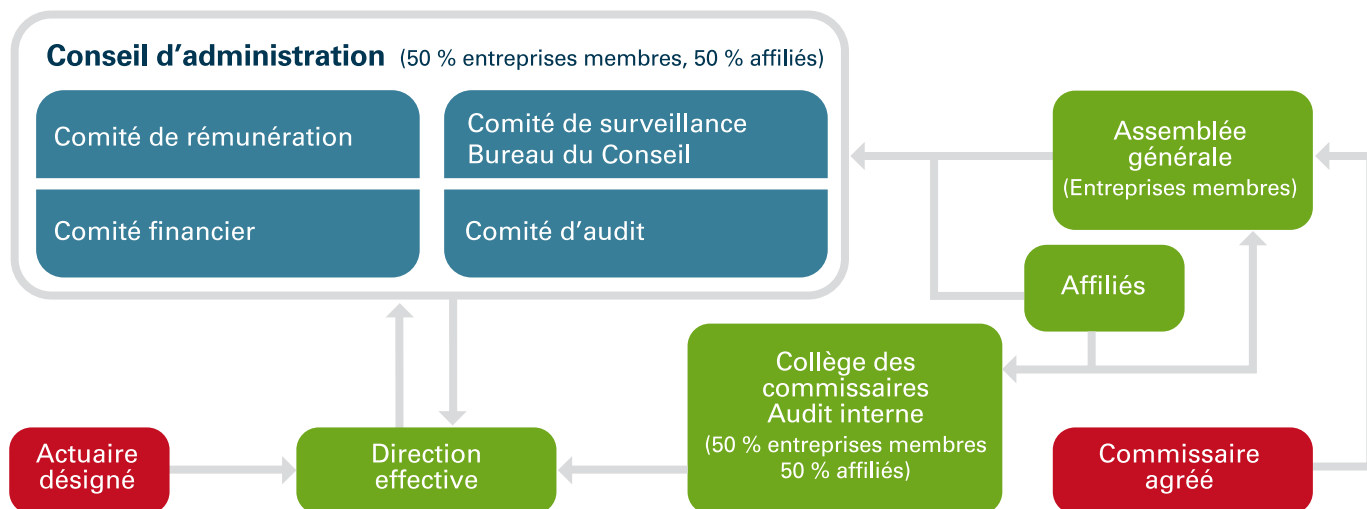


FRANCIS LEFÈVRE

Mon entrée cette année au Conseil a été source de quelques surprises et de confirmations. La confirmation tout d'abord d'une équipe de gestion soudée, dotée d'un grand professionnalisme et d'un **sens aigu de la défense des intérêts des affiliés**. La surprise de participer, dans cette équipe gagnante et motivée, dans un climat détendu, amical, ouvert et transparent. Une vraie expérience de gestion paritaire et équilibrée que je n'imaginai pas à ce niveau.



gouvernance d'entreprise



Gestion et contrôle d'Integrale par les membres et les affiliés

Les pratiques de bonne gouvernance observées par Integrale ont indiscutablement une influence positive sur l'efficacité du Conseil d'administration. La transparence accrue qui s'en suit s'inscrit parfaitement dans notre philosophie de gestion claire et intelligible.

Gestion spécifique et paritaire

Integrale fonctionne selon un mode de gestion spécifique et paritaire. L'administration de la Caisse commune est confiée à un Conseil composé en nombre égal de représentants des entreprises membres et de représentants des affiliés.

Les entreprises membres ou leurs délégués, réunis en Assemblée générale, désignent les administrateurs qui les représentent ainsi que des administrateurs indépendants. Les administrateurs représentant les affiliés sont nommés conformément à l'arrêté royal du 14 avril 1971. Chaque groupe d'administrateurs choisit son Président, qui exerce alternativement la fonction pendant une année.

Stratégie et surveillance

Le Conseil d'administration définit la stratégie générale, approuve la politique technique et exerce une surveillance sur la gestion et l'état des affaires. Il est à l'origine de la création d'un Comité de surveillance, d'un Comité d'audit, d'un Comité financier et d'un Comité de rémunération, tous les quatre composés paritairement.

Le Comité de surveillance poursuit l'exécution de la stratégie et en détaille les orientations. Il exerce, en outre, les fonctions de Bureau du Conseil et prépare les délibérations de celui-ci.

Le Comité d'audit exerce la fonction de surveillance dévolue au Conseil qui lui concède son droit d'investigation et auquel il fait rapport.

Finances et rémunérations

Le Comité financier est chargé de proposer les allocations stratégiques des actifs, d'en contrôler le risque global et d'en faire rapport au Conseil d'administration. Des experts indépendants assistent le Comité financier.

Le Comité de rémunération arrête les rémunérations de la Direction effective. Il approuve l'enveloppe des rémunérations et la politique sociale.

Gestion quotidienne

Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres de la Direction effective. Celle-ci, présidée par le Directeur général, est chargée de la gestion journalière de la Caisse et de l'exécution des décisions du Conseil.

Contrôle et législation

Integrale est statutairement contrôlée par un Collège de commissaires, composé lui aussi en nombre égal de représentants des entreprises membres et de représentants des affiliés.

A l'instar des autres compagnies d'assurances, Integrale est soumise à la législa-

tion relative au secteur des assurances et la C.B.F.A., en tant qu'organe de tutelle, exerce son contrôle sur les activités de la Caisse. Cette même législation impose la désignation d'un commissaire agréé qui, outre sa mission générale de commissaire, fait régulièrement rapport à la C.B.F.A. sur la situation financière et la gestion de l'entreprise.

Enfin, un actuaire agréé externe fait rapport sur les tarifs, la répartition bénéficiaire, la réassurance et le montant des provisions mathématiques.

Compliance et bonne gouvernance

Dans le respect des nouvelles exigences, la fonction Compliance a été mise en place. La Charte Compliance ainsi que la note de politique d'intégrité peuvent être consultées sur notre site internet.

En application de la circulaire de la C.B.F.A. du 13 novembre 2006, les fonctions extérieures des dirigeants d'Integrale figurent également sur notre site.

Integrale a rédigé un «Memorandum de bonne gouvernance», dans le cadre de la circulaire du 30 mars 2007, relative aux attentes prudentielles de la C.B.F.A., destinée aux établissements financiers. Celui-ci sera finalisé en 2008.

organes de gestion et de contrôle

● Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose pour moitié de représentants des entreprises membres et pour moitié de représentants des affiliés.

Administrateurs représentant les entreprises membres

Pierre Meyers, Président
Alain De Longueville
Etienne De Loose
Eduard Lambrechts
François Lafourcade
(sortant en mars 2007)
Francis Lefèvre
(entrant en juin 2007)
Marc Moles le Bailly
Fritz Potemans
(entrant en décembre 2007)
Jean-Louis Pierquin
(sortant en juin 2007)
Fredericus Van Bladel
Robert Verleysen

Administrateurs indépendants :

Philippe Delaunois
Arnoud de Pret
Alfons Verplaetse
(entrant en décembre 2007)

Administrateurs représentant les affiliés

Emile Dereymaeker,
Président
Nicolas Castiglione
Johan Delesie
Egidio Di Panfilo
Victor Fabry
Francis Frederick
Jules Gillaux
Pierre Kempeneers
Thai-Binh Nguyen
Georges Sels
Erik Van den Heede
François Vanderschelde

● Le Comité de surveillance

Diego Aquilina
Alain De Longueville
Emile Dereymaeker
Victor Fabry
Pierre Meyers

● Le Comité d'audit

Alain De Longueville
Emile Dereymaeker
Victor Fabry
Pierre Meyers

● Le Comité de rémunération

Diego Aquilina
Emile Dereymaeker
Pierre Meyers

● Le Comité financier

Arnoud de Pret
Eduard Lambrechts
Thai-Binh Nguyen
François Vanderschelde
Etienne de Callataÿ
(conseiller externe)
Philip Neyt
(conseiller externe)
Gérard Picard
(conseiller externe)
(sortant en novembre 2007)
Peter Vanden Houte
(conseiller externe)
Pascal Xhonneux
(conseiller externe)
(entrant en novembre 2007)
Les membres du Comité de surveillance
Les membres de la Direction effective

● Le Collège des commissaires

Le Collège des commissaires se compose également pour moitié de représentants des entreprises membres et pour moitié de représentants des affiliés.

Commissaires représentant les entreprises membres

André Paul (Président)
(sortant en décembre 2006)
Jacques Vanhees (Président)
(entrant en janvier 2007)
Patrick Danneau
Jacques Legrand
Jean Desenfans

Commissaires représentant les affiliés

Luc Allaerts
José Berlemont
(entrant en juin 2007)
Raymond Leclercq
(sortant en juin 2007)
Frédéric Lemaître
Julien Potty

● Le Commissaire agréé

Le Commissaire agréé par la C.B.F.A. est PricewaterhouseCoopers.
Reviseur d'entreprises SCCRL,
représentée par Jacques Tison,
Reviseur d'entreprises.



PIERRE MEYERS



ALAIN DE LONGUEVILLE



EMILE DEREYMAEKER



VICTOR FABRY



DIEGO AQUILINA



NICOLAS CASTIGLIONE

La représentation des affiliés dans le Conseil d'administration est garante d'une gestion transparente qui allie bonne santé de la société et intérêts des affiliés. L'absence d'actionariat permet de **redistribuer l'ensemble des bénéfices aux affiliés** et d'avoir des rendements qui se situent parmi les meilleurs.

Direction effective

Diego Aquilina, Directeur général, Président de la Direction effective
Patrice Beaupain, Directeur financier et des ressources humaines
Philippe Delfosse, Directeur général adjoint, Actuaire
Luc Gaspard, Directeur juridique et fiscal
Frédéric Struyf, Business Development Director

Secrétariat de la direction

Françoise Martin

Contacts

Anvers

Michel Vandevenne

Bruxelles

Benedict Dombrecht

Paul Herbillon

Els Lievens

Liège

Serge Bonmariage

Immobilier

Laurent de Spirlet

Business Development Support

Patrick Agneessens

Jean-François Albala y Megido

Communication

Philippe Michiels

Gestion des assurances

Michel Villers

Nele Despert

Assurances groupe

Anne Briol

Plans sectoriels et transferts de réserves

Carine Veneziano

Contrats individuels et indépendants

Véronique Berger

Liquidation, rentes et prépensions

Marc Richard

Actuariat

Pascal Boelen

Muriel Stainier

Audit interne

Marie-Lise Lahaye

Gestion des risques

Philippe Dubuisson

Comptabilité

Marie-Ange Hermesse

Jean-Pierre Hubert

Informatique

Salvatore Campanella

Paul Rambeaux

Prêts hypothécaires

Maurice Soors

Services financiers

Cédric Sacré

Service juridique

Sofie Wouters



PATRICE BEAUPAIN



PHILIPPE DELFOSSE



LUC GASPARD



FREDERIC STRUYF

rapport

de la Direction effective

Environnement économique

Selon les informations communiquées par Assuralia, l'union professionnelle des assureurs, 2007 semble marquer une croissance de plus de 10 % pour le marché de l'assurance sur la vie. Cette croissance se répartit toutefois entre trois segments de marché. Le principal marché, celui des polices individuelles assorties d'une garantie de rendement (branches 21 et 26), enregistre une croissance de quelque trois milliards, soit plus de 20 %. Par contre, les produits pour lesquels le risque de placement incombe au preneur d'assurance notent une diminution d'un milliard, soit plus de 30 %.

L'an dernier, les assureurs groupe ont encaissé environ 4,4 milliards d'euros de primes dans notre pays, soit environ un demi-milliard d'euros représentant 12,8 % de plus qu'en 2006. C'est la première fois depuis une décennie que le secteur peut afficher un pourcentage de croissance à deux chiffres.

La belle prestation en assurance de groupe de l'année écoulée doit toutefois être placée dans son contexte. L'encaissement a bénéficié l'an dernier, entre autres, de l'appoint d'un certain nombre de dossiers de poids en matière de pensions. D'importantes primes uniques ont ainsi été versées par les employeurs. En prenant uniquement les primes récurrentes en considération, nous constatons une augmentation d'environ 5 %.

Grâce aux plans sectoriels, le nombre d'affiliés au 2^e pilier a augmenté ces dernières années.

Chiffres d'affaires, réserves et prestations

Integrale visait en 2007 une croissance modérée de l'encaissement afin de conserver une assise financière solide tout en maîtrisant les frais généraux. Le chiffre d'affaires total d'Integrale a atteint ainsi € 112.319.861, soit une augmentation de 7,83 % par rapport à celui de 2006. Alors que les primes uniques ont

progressé à concurrence de 4,34 %, les primes récurrentes quant à elles ont affiché une très belle progression de près de 13 %.

En 2007, le volume du chiffre d'affaires a été largement supérieur aux liquidations. Les résultats nous permettent par ailleurs de constater une augmentation de 7,87 % de nos provisions techniques.

La marge de solvabilité constituée par Integrale reste proche du maximum autorisé par l'arrêté royal du 14 novembre 2003, Integrale assurant de la sorte la pérennité de ses activités.

Fidèle à sa mission, Integrale s'était fixé pour objectif de continuer à accorder un rendement financier élevé. Grâce aux excellentes performances financières de l'exercice écoulé, Integrale va une fois de plus répondre aux attentes de ses affiliés en leur octroyant un excellent rendement net global de 5,30 %, sans aucun doute un des meilleurs du marché pour un produit comparable !

Frais généraux : maîtrise absolue des coûts

Les frais généraux influencent de manière directe le rendement distribué aux affiliés. La maîtrise du niveau des coûts est donc de la plus grande importance. D'autre part, nous mettons un point d'honneur à ce que nos entreprises membres et nos affiliés puissent continuer à bénéficier d'un service rapide et de qualité !

Bien qu'en 2007, l'effectif (en ETP) ait été renforcé, Integrale a réussi à maintenir le cap au niveau des frais généraux. Le ratio des frais généraux par rapport aux actifs a même légèrement diminué et est passé de 0,58 % à 0,57 % en 2007. Ce pourcentage respecte le «benchmark» que nous nous sommes fixé (0,6 %) et demeure particulièrement compétitif par rapport au marché des assureurs pensions.



JULES GILLAUX

Pour l'assurance groupe, mais aussi pour le remplacement de ces capitaux lors de la sortie d'activité des affiliés, Integrale constitue un maître choix de rendements élevés comme le prouvent les résultats des années précédentes.

Integrale est un cas d'école en terme d'économie sociale : sa gestion paritaire et équilibrée (employeurs et employés) garantit à tous ses affiliés un avantage maximal. Grâce aux contributions diversifiées des administrateurs et à la **mobilisation de la direction**, ceux-ci sont assurés de voir leur pension légale augmentée d'une pension complémentaire substantielle.



JOHAN DELESIE

L'appréhension de la problématique Solvency II

Comme la plupart des entreprises d'assurance, Integrale s'intéresse de très près au projet de directive européenne appelée «Solvency II». A l'image de la directive «Bâle II» pour le secteur bancaire, «Solvency II» doit formaliser et harmoniser les règles de solvabilité des entreprises d'assurance de l'Espace Economique Européen. Il s'agit de définir des règles communes sur la base des objectifs suivants :

- Améliorer la protection des membres adhérents et des affiliés.
- Pour les opérateurs d'assurance, améliorer la connaissance et la gestion de leurs risques en ajoutant une dimension qualitative à travers la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques.
- Pour l'autorité de contrôle (C.B.F.A.), disposer d'une approche harmonisée entre les pays de l'Espace Economique Européen permettant un système de contrôle de la solvabilité homogène dans le secteur de l'assurance.

Un premier projet officiel de directive, fixant de manière très synthétisée le cadre à respecter, devrait être adopté par la Commission européenne en 2009. Une transposition en droit interne dans chaque pays membre de l'Union est attendue aux environs de 2010-2011.

Le projet de directive s'articule autour de trois axes que nous pouvons résumer ainsi :

- Un premier axe définit des seuils quantitatifs pour le calcul des provisions techniques et pour la marge de solvabilité (impact sur les fonds de réserve). Ces seuils deviendront les nouvelles références réglementaires.
 - Le deuxième fixe des normes qualitatives quant au suivi des risques dans les entreprises. Il précise également comment les autorités de contrôles doivent exercer leurs pouvoirs de surveillance dans ce contexte.
 - Enfin, le troisième définit l'ensemble des informations détaillées à diffuser auprès des autorités de contrôles, des affiliés et des membres adhérents.
- Ce projet de directive représente un enjeu capital pour chaque entreprise.

Les conséquences sont doubles et nécessitent une importante anticipation de la part d'Integrale afin qu'elle puisse se préparer au respect des nouvelles règles :

- Connaître avec précision les impacts des seuils quantitatifs pour évaluer les besoins en fonds de réserve ;
- Adapter l'organisation et les méthodes de travail de l'entreprise pour se préparer au respect des normes qualitatives.

A.L.M. (Gestion actifs-passifs)

Fidèle à sa politique d'entreprise, Integrale a mis en place un modèle de gestion des risques, A.L.M. (Asset Liability Management). Integrale répond ainsi à un double objectif : prendre en compte

les exigences de la C.B.F.A., ainsi que se préparer à «Solvency II». Les résultats fournis par le modèle soutiennent la prise de décisions stratégiques et permettent un «reporting» aux autorités de contrôle. Le modèle A.L.M. permet par ailleurs de réaliser des calculs classiques de «gaps» actifs-passifs, de duration et des simulations de bilan dans un cadre déterministe et stochastique.

Notre modèle de gestion des risques fait l'objet d'améliorations permanentes. Bien qu'il exige d'importants investissements en temps de travail, il constitue un outil de contrôle efficace de notre capacité à faire face à nos engagements sur le long terme. Ceci cadre parfaitement avec notre politique de continuité.

Cette année encore, Integrale a obtenu, de la C.B.F.A., l'autorisation de ne pas constituer une provision complémentaire dans le cadre du taux clignotant (scoring de 100 %).

Risk Management

Afin de se préparer pleinement aux nouvelles exigences en matière de gestion des risques, Integrale a établi un inventaire détaillé des risques liés à son activité spécifique. Cette mesure s'inscrit entièrement dans le contexte des évolutions en matière de bonne gouvernance d'entreprise, de Solvency II et des circulaires émises par la C.B.F.A. en la matière.



EDIGIO DI PANFILO

Le souci permanent de transparence et de rigueur à tous les niveaux d'Integrale représente une très bonne chose pour les affiliés. Le système de pension complémentaire étendu au niveau sectoriel garantit solidarité et équité pour tous les travailleurs y compris ceux qui sont occupés dans les PME.

Sur la base d'une table d'éléments de mesure adaptée à Integrale, les divers risques ont été analysés et évalués. Dans un premier temps, à la lumière de cette analyse, nous avons établi une liste des risques présentant d'une part un impact financier et/ou de notoriété important et d'autre part un contrôle faible. La vraisemblance a ensuite été analysée avec la collaboration du propriétaire du risque. Un plan d'actions sera établi pour les risques retenus. L'ensemble des risques fera l'objet d'une évaluation régulière.

La marge de solvabilité

La solide position financière d'Integrale lui permet d'appréhender les difficultés potentielles des marchés et ainsi d'assurer sa pérennité.

Le fonds de réserve pour la gestion «pensions extra-légales» s'élève à € 132,21 millions au 31 décembre 2007. Ceci permet de conserver une marge de solvabilité proche du maximum légal autorisé.

Loi sur les pensions complémentaires

Après la récente modification de la loi sur les pensions complémentaires (A.R. du 12 janvier 2007, publié au M.B., le 20.02.07), Integrale a adapté ses conditions générales relatives à l'assurance groupe. Cette nouvelle législation stipule entre autres que le type d'engagement de pension doit dorénavant être clairement défini dans le règlement de pension. Il en va de même pour la notion de «réserves acquises». D'autres modifications ont été apportées afin d'améliorer la lecture du texte. Elles n'ont aucune influence sur les droits et obligations des parties concernées.

Objectifs et perspectives 2008

L'objectif principal d'Integrale en 2008 restera d'assurer un rendement financier compétitif et un service de qualité à la fois personnalisé et humain.

Les efforts visant à optimiser la communication vont être poursuivis et renforcés en 2008. Il s'agit notamment d'une refonte de notre site internet, du démarrage d'une plate-forme interactive d'échanges d'information avec nos entreprises membres «Mon Integrale» et de l'élaboration d'une brochure de présentation.

Le lancement de notre propre produit invalidité est un autre objectif que nous nous sommes assigné.

D'autre part, une attention particulière sera donnée à la recherche de solutions spécifiques pour les Organismes de Financement des Pensions (O.F.P.).

La cellule gestion des risques qui a vu le jour en 2007 va poursuivre le développement de ses activités. Notre modèle A.L.M. se révèle un outil précieux dans l'élaboration de la stratégie d'Integrale. Il est aussi utilisé dans le cadre du dossier de dispense pour la dotation de réserve relative à la chute des taux. L'excellent score obtenu en 2007 nous conforte dans notre volonté de poursuivre l'amélioration de notre modèle en 2008.

rapport

de gestion

Stratégie financière

Constatant une forte volatilité du marché des actions, nous avons en juin et en octobre dernier réalisé des ventes de parts de sicav indexées, ce qui a permis à Integrale de dégager une plus-value nette d'un montant de € 20,7 millions sur ce portefeuille.

La valeur de réalisation de cette vente a été réinvestie dans un nouveau type d'investissements nommés EMTN.

Il s'agit de produits donnant des rendements similaires au return attendu par les actions à long terme et dont le sous-jacent reste le marché actions en euro. Par ailleurs, ces produits offrent une protection en capital pouvant aller jusqu'à une baisse de 40 % à 60 % du sous-jacent.

Parallèlement à ces opérations qui garantissent partiellement le capital contre une chute des marchés, nous avons également couvert 50 % de notre position en actions par l'achat d'options contre une baisse des marchés de 13 %. Ces opérations cumulées ont permis de couvrir 75 % de notre portefeuille actions au 31 décembre 2007.

Concernant le portefeuille obligataire, nous avons poursuivi la stratégie de réduction de la durée entamée en 2007 profitant ainsi des mouvements importants des taux longs qui sont passés de 4 % fin 2006 à 4,75 % en juin pour clôturer à 4,4 % fin de l'année. De plus, la crise financière rencontrée en milieu d'année n'a pas permis une «re-identification» significative de la courbe des taux, ce qui a laissé le niveau des taux courts proche de celui des taux long. Plusieurs positions de notre portefeuille ont dès lors été arbitrées, ce qui a conduit à la réalisation

d'une plus-value nette de € 2,68 millions. Nous avons également investi dans des produits offrant des coupons et des rendements plus élevés que ceux présentés par le marché obligataire, tout en garantissant partiellement le capital. Une partie des liquidités ainsi dégagée a été investie dans des produits EMTN.

Nous avons également participé aux nouvelles émissions primaires qui offraient des rendements élevés et attractifs en respectant une qualité de notation minimale. Dans ce contexte relativement difficile, il a été possible de maintenir un rendement actuariel de 5,51 % pour notre portefeuille obligataire principal.

Plusieurs transactions immobilières et de leasing ont permis de réaliser des plus-values pour un montant net de 2,8 millions d'euros.

Résultat de l'exercice et répartition bénéficiaire

A l'instar de l'année 2006, l'année 2007 s'est avérée être un grand crû. Les résultats ont permis de porter le fonds de réserve à € 132,21 millions à comparer à € 123,32 millions fin 2006 et de proposer à l'Assemblée générale l'octroi d'un taux de rendement net global de 5,30 % (5,25 % en 2006) à l'ensemble des contrats d'assurances classiques ayant un taux technique garanti.

Les capitaux assurés en cas de décès sont, à titre de participation bénéficiaire, majorés forfaitairement de 35 %.

Filiales et participations

Integrale Luxembourg s.a.

L'encaissement d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts de réserves, a reculé conformément

à nos prévisions à la suite de primes uniques en régression : il s'élève cependant à € 10,28 millions pour l'exercice 2007.

Les rendements financiers élevés, la bonne maîtrise des frais généraux et l'utilisation du fonds pour participations bénéficiaires à concurrence de € 0,2 million, permettent d'octroyer un taux de rendement global similaire à celui d'Integrale Belgique et de conserver un montant de € 1,3 million dans le fonds pour participations bénéficiaires futures.

La marge de solvabilité reste largement supérieure à celle exigée par le Règlement grand ducal du 14 décembre 1994 relatif aux modalités d'exercices des entreprises d'assurances.

Integrale Immo Management s.a.

Cette filiale a pour objet l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier, ainsi que la gestion du patrimoine immobilier d'Integrale.

Les fonds propres s'élèvent à € 450.339 pour un capital libéré de € 500.000. L'exercice s'est clôturé par un bénéfice de € 29.044.

Ariane Building s.a.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2007 s'élève à € 2.220.961 contre € 4.988.436 pour l'exercice 2006. Le pied de bilan s'élève à € 57.224.770. La forte chute du chiffre d'affaires résulte du départ de plusieurs locataires importants.

Comme les années précédentes, le Conseil d'administration de cette filiale a examiné si l'immeuble Ariane présentait une moins-value durable en utilisant la même procédure : l'évaluation de



l'immeuble a été réalisée selon trois méthodes généralement utilisées dans le cadre de sociétés immobilières:

- capitalisation des loyers
- coût de construction
- discounted cash flows.

Le niveau des loyers des immeubles de bureau dans la zone décentralisée Est de Bruxelles ne s'est pas du tout redressé mais, malheureusement, a continué à se détériorer.

Les résultats de la procédure d'évaluation ont conduit le Conseil d'Ariane Building à conclure qu'actuellement le bien présente une moins-value durable. Il a donc décidé d'acter un amortissement exceptionnel. Le Conseil d'Integrale a, par conséquent, décidé d'acter une réduction de valeur de € 7.200.000 de la participation.

Même si la situation de cet investissement mérite une attention particulière, il faut souligner que, grâce aux efforts consentis, le taux d'occupation est néanmoins remonté à 97 % en avril 2008.

Meir Building

L'opportunité s'est présentée en 2007 de vendre notre participation dans cette société pour un montant de € 832.020 et de dégager une plus-value de € 683.020.

Cette cession a également permis la vente du droit d'emphytéose pour un montant de € 1.863.882. Le résultat positif de cette opération s'élève à € 542.909.

Autres filiales immobilières

Pour toutes les autres filiales immobilières, les résultats de l'exercice 2007 sont légèrement supérieurs au plan financier.

A.E.I.P.

Depuis sa création, l'Association Européenne des Institutions Paritaires (A.E.I.P.)

a considérablement accru sa représentativité au niveau de l'Union Européenne et rassemble un nombre croissant de membres associés et d'observateurs.

En tant que membre fondateur, Integrale se réjouit de l'évolution de cette association active dans la promotion de la gestion paritaire des institutions de protection sociale. Grâce aux efforts continus de son équipe, l'A.E.I.P. est devenue un interlocuteur reconnu au niveau européen dans le domaine des régimes coordonnés de retraite, des fonds de pension, de la santé et de la prévoyance.

Amonis

Amonis est le leader du marché de la pension pour les prestataires de soins en ce qui concerne les avantages sociaux INAMI et la Pension Libre Complémentaire. Nous avons poursuivi le partenariat entre Integrale et Amonis qui permet de proposer depuis cinq ans une solution efficace en assurance groupe pour ces prestataires de services.

Elections

Les mandats de notre Caisse commune d'assurances viennent à échéance en 2008. Le Conseil est composé, en nombre égal, de représentants des employeurs et de représentants des affiliés, désignés suivant les règles édictées dans l'arrêté royal du 14 avril 1971. Celui-ci prévoit que les employeurs désignent librement leurs représentants tandis que les représentants des affiliés sont désignés à la suite d'une procédure d'élections.

Actuaire désigné et missions complémentaires

Conformément aux dispositions de l'article 40 bis de la loi sur le contrôle des

entreprises d'assurances, la mission d'actuaire désigné a été confiée à Madame Sigrid Boucq dont les honoraires annuels ont été fixés à € 17.826 TVAC incluant des travaux complémentaires pour le modèle de gestion.

Des missions complémentaires dans le cadre de la gestion des risques ont été confiées à PricewaterhouseCoopers pour un montant de € 41.149 TVAC.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Il ne s'est pas produit d'événement important après la date de clôture de l'exercice qui soit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société

Nous n'avons connaissance d'aucun fait majeur susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Caisse commune d'assurance.

Recherche et développement

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été exercée au cours de l'exercice 2007.

Utilisation d'instruments financiers

Integrale a réalisé des ventes d'options sur des positions détenues en portefeuille et sur des titres de sicafi pour un montant de +/- € 8,98 millions. Integrale n'a eu recours à des instruments dérivés qu'à titre occasionnel.

Une opération d'achat et de vente d'options a été réalisée en vue de couvrir partiellement le portefeuille actions contre une baisse jusqu'à un niveau de 13 %.



Des entreprises membres et des affiliés qui partagent en toute clarté les responsabilités de la gestion, un personnel compétent et des frais limités ont permis à Integrale de se situer en permanence parmi les meilleurs depuis plus de 80 ans. **Integrale est un exemple réussi de gestion paritaire.**



Intérêts opposés des administrateurs

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration doit informer l'Assemblée générale des facteurs de risques et d'incertitudes les plus importants, dont le caractère serait de nature à nuire au développement de notre groupe.

Divers outils ont été développés afin d'appréhender les risques spécifiques à notre activité et de permettre au Conseil d'administration de mieux les contrôler. Cette démarche fait l'objet d'adaptations et d'améliorations permanentes en fonction de l'évolution de l'environnement dans lequel Integrale exerce ses activités.

Le modèle de gestion actifs/passifs, développé par nos services, constitue un outil d'analyse précieux des risques liés à nos engagements et aux allocations d'actifs permettant de mieux évaluer le risque potentiel lié à notre activité spécifique.

Par ailleurs, comme en 2006, les risques immobiliers ont fait l'objet d'une attention particulière en 2007, notamment en ce qui concerne l'immeuble Ariane.

Le Conseil d'administration a examiné le portefeuille obligataire de manière très détaillée : aucun placement obligataire

n'est directement menacé par la crise des «subprimes» aux U.S.A., même si la valorisation de certains titres est affectée par la perception du risque propre aux organismes financiers.

Enfin, les informations reprises ci-dessus ne doivent pas être considérées comme constituant un énoncé exhaustif et limitatif. Des risques supplémentaires que nous ne connaissons pas ou que nous considérons actuellement comme immatériels pourraient également avoir une influence sur nos opérations. Ces facteurs de risque doivent être considérés en commun avec diverses informations figurant dans le présent rapport, y compris nos états financiers et les notes qui s'y rapportent.

Approbation des comptes

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale. Le total du bilan s'élève à € 1.329.589.093. Le montant de la participation bénéficiaire attribuée aux affiliés s'élève à € 8.835.861.

Nous adressons nos remerciements aux entreprises membres et aux affiliés pour la confiance dont ils nous honorent et leur fidélité à notre Caisse commune.

Nous remercions vivement les collaborateurs d'Integrale qui ont largement participé aux beaux résultats de l'exercice.

Le Conseil d'administration

actif

(x 1 000 €)	2007	2006
B. Actifs incorporels (état n°1)	13	
II. Immobilisations incorporelles	13	
2. Autres immobilisations incorporelles	13	
C. Placements	1 284 218	1 199 908
I. Terrains et constructions	20 517	19 697
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	2 378	2 049
2. Autres	18 139	17 648
II. Placements dans des entreprises liées et participations	13 973	21 322
Entreprises liées	13 723	21 072
1. Participations	13 723	21 072
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	250	250
3. Participations	250	250
III. Autres placements financiers	1 249 728	1 158 889
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	133 648	208 833
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	875 800	711 012
4. Prêts et crédits hypothécaires	17 119	17 668
5. Autres prêts	9 321	4 420
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	32 700	20 263
7. Autres	181 140	196 693
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	7 572	7 231
E. Créances	15 895	13 323
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	10 449	10 056
1. Preneurs d'assurances	9 840	9 426
3. Autres	609	630
II. Créances nées d'opérations de réassurance	1 016	909
2. Autres	1 016	909
III. Autres créances	4 430	2 358
F. Autres éléments d'actif	3 203	4 749
I. Actifs corporels	646	779
II. Valeurs disponibles	2 557	3 970
G. Comptes de régularisation	18 688	19 399
I. Intérêts acquis non échus	18 277	18 950
III. Autres comptes de régularisation	411	449
TOTAL	1 329 589	1 244 610

passif

(x 1 000 €)	2007	2006
C. Provisions techniques	1 233 713	1 143 665
II. Provisions d'assurance « vie »	1 079 788	997 508
1. Provisions mathématiques	920 428	840 101
3. Autres provisions	100 042	102 142
4. Fonds de financement	59 318	55 265
III. Provisions pour sinistres	12 876	14 155
IV. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	8 836	8 686
VI. Autres provisions techniques	132 213	123 316
1. Fonds de réserve de la gestion « pension extra-légale »	132 213	123 316
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	7 572	7 231
E. Provisions pour autres risques et charges	2 123	2 472
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	438	697
III. Autres provisions	1 685	1 775
G. Dettes	84 522	89 337
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 249	1 946
IV. Dettes envers des établissements de crédit	78 030	82 149
V. Autres dettes	5 243	5 242
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	3 013	3 006
a) impôts	2 030	2 023
b) rémunérations et charges sociales	983	983
2. Autres	2 230	2 236
H. Comptes de régularisation	1 659	1 905
TOTAL	1 329 589	1 244 610

compte technique vie

(x 1 000 €)	2007	2006
1. Primes nettes de réassurance	97 303	91 695
A. Primes brutes	98 639	93 183
B. Primes cédées aux réassureurs (-)	-1 336	-1 488
2. Produits des placements	90 759	91 683
B. Produits des autres placements	62 010	55 456
1. Produits provenant des terrains et constructions	2 047	2 258
2. Produits provenant d'autres placements	59 963	53 198
C. Reprises des corrections de valeur sur placements	853	389
D. Plus-values sur réalisations	27 896	35 838
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	342	591
4. Autres produits techniques nets de réassurance	442	373
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	-78 418	-87 068
A. Montants payés nets	79 697	85 232
1. Montants bruts	79 878	85 254
2. Part des réassureurs (-)	-181	-22
B. Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	-1 279	1 836
1. Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	-1 279	1 836
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation +, réduction -)	-1 279	1 836
• fin d'exercice (+)	12 876	14 155
• début d'exercice (-)	-14 155	-12 319
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-79 396	-79 934
A. Variation de la provision d'assurance « vie », nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-70 156	-55 836
1. Variation de la provision d'assurance « vie », brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-70 156	-55 836
1° variation de la provision d'assurance « vie » (augmentation -, réduction +)	-82 281	-65 445
2° provision d'assurance « vie » transférée cédée (-)	-1 556	-1 375
3° provision d'assurance « vie » transférée reçue (+)	13 681	10 984
B. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-9 240	-24 098
1. Variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-9 240	-24 098
1° variation des autres provisions techniques (augmentation -, réduction +)	-9 240	-24 098

(x 1 000 €)

	2007	2006
7. Participations aux bénéfices et ristournes nettes de réassurance (-)	-150	-4 404
8. Frais d'exploitation nets (-)	-2 659	-750
A. Frais d'acquisition	1 605	1 474
C. Frais d'administration	1 985	749
D. Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-931	-1 473
9. Charges des placements (-)	-27 567	-11 464
A. Charges de gestion des placements	10 208	8 066
B. Corrections de valeur sur placements	15 718	1 274
C. Moins-values sur réalisations	1 641	2 124
10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)		82
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	-656	-804
13. Résultat du compte technique « vie » après affectation de la répartition bénéficiaire		
Solde	0	0

N° 1. État des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

	Postes de l'actif concernés		
	B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
a) Valeurs d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	88	29 124	21 072
Mutations de l'exercice			
• Acquisitions	6	1 335	
• Cessions et retraits (-)	-78	-221	-149
• Autres mutations (+) (-)	71		
Au terme de l'exercice	87	30 238	20 923
c) Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	88	9 427	
Mutations de l'exercice			
• Actées	20	706	7 200
• Reprises car excédentaires (-)		-339	
• Annulées (-)	-78	-73	
• Autres mutations (+) (-)	44		
Au terme de l'exercice	74	9 721	7 200
Valeur comptable nette au terme de l'exercice			
(a)-(c)	13	20 517	13 723

	Postes de l'actif concernés		
	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
a) Valeurs d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	250	208 833	711 562
Mutations de l'exercice			
• Acquisitions		255 540	906 341
• Cessions et retraits (-)		-330 655	-733 452
• Autres mutations (+) (-)			-552
Au terme de l'exercice	250	133 718	883 899
c) Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent			550
Mutations de l'exercice			
• Actées		70	7 549
Au terme de l'exercice		70	8 099
Valeur comptable nette au terme de l'exercice			
(a)-(c)	250	133 648	875 800

N°2. État des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées, ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1., C.II.3., D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge mention du numéro de T.V.A. ou du numéro national	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire*	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	Résultat net
	Nombre	%	%				
ARIANE BUILDING s.a. place Saint-Jacques 11/104 B - 4000 Liège	12 150	75%		31.12.07	EUR	6 987	-9 502
INTEGRALE LUXEMBOURG s.a. bd Prince Felix 63 L - 1513 Luxembourg Kirchberg	9 900	99%	1%	31.12.07	EUR	8 120	2
INTEGRALE IMMO MANAGEMENT s.a. place Saint-Jacques 11/103 B - 4000 Liège B.E. 474.379.686	999	99,90%		31.12.07	EUR	450	29
VITAL BUILDING s.a. place Saint-Jacques 11/105 B - 4000 Liège	5 000	50%		31.12.07	EUR	724	-72
REGENT BUILDING s.a. place Saint-Jacques 11/107 B - 4000 Liège	2 500	25%		31.12.07	EUR	604	-139

* Suivant la codification officielle.

N°3. Valeur actuelle des placements

C. Placements	1 250 008
I. Terrains et constructions	25 629
II. Placements dans les entreprises liées et participations	13 973
• Entreprises liées	13 723
1. Participations	13 723
• Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	250
3. Participations	250
III. Autres placements financiers	1 210 406
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	137 221
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	832 905
4. Prêts et crédits hypothécaires	17 119
5. Autres prêts	9 321
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	32 700
7. Autres	181 140

N°4. État relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif

Ventilation du poste G.III. de l'actif si celui-ci représente un montant important	
Charges à reporter	411
TOTAL	411

N°6. État des provisions pour autres risques et charges - Autres provisions

Ventilation du poste E.III. du passif si celui-ci représente un montant important	
Grosses réparations sur immeubles locatifs	985
Litige immobilier	700
TOTAL	1 685

N°7. État des provisions techniques et dettes

a) Ventilation des dettes (ou parties des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans

Postes du passif concernés	
G. Dettes	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	46 506
TOTAL	46 506

b) Dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Postes du passif concernés	
G. Dettes	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8 273
TOTAL	8 273

c) Dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	
1. Impôts (poste G.V.1.a du passif)	
b) Dettes fiscales non échues	2 030
2. Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b du passif)	
b) Autres dettes salariales et sociales	983
TOTAL	3 013

N° 8. État relatif aux comptes de régularisation du passif

Ventilation du poste H. du passif si celui-ci représente un montant important

Intérêts sur cession portefeuille leasing	137
Revenus locatifs	135
Revenus de leasing	690
Charges à imputer	
• Intérêts sur avances	259
• Autres	242
Autres	196
	1 659

N° 10. Informations concernant les comptes techniques

II. Assurances vie

A. Affaires directes

1. Primes brutes	98 639
a) 1. Primes individuelles	19 841
2. Primes au titre de contrats de groupe	78 798
b) 1. Primes périodiques	51 136
2. Primes uniques	47 503
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices	6 449
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices	92 190
2. Solde de réassurance	-224
3. Commissions (art. 37)	421

III. Assurances vie, affaires directes

Primes brutes en Belgique	98 639
---------------------------	--------

N° 11. État relatif au personnel occupé

	Exercice en cours			Exercice précédent		
	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen *	Nombre d'heures prestées	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen *	Nombre d'heures prestées
	1	2	3	4	5	6
Personnel sous contrat de travail ou de stage **	79	70,80	105 739,40	68	66,10	99 737,00
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise		1,79	3 253,00		1,30	2 124,00
TOTAL	79	72,59	108 992,40	68	67,40	101 861,00

* L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

** Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.

N° 12. État relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature

Un astérisque * à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe de l'arrêté royal du 17 novembre 1994.

I. Frais de personnel*	4 538
1. a) Rémunérations	3 254
b) Pensions	21
c) Autres avantages sociaux directs	74
2. Cotisations patronales d'assurances sociales	814
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	409
4. Autres dépenses de personnel	125
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	-259
a) Dotations (+)	
b) Utilisations et reprises (-)	-259
6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	100
II. Biens et services divers*	1 301
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	371
IV. Provisions pour autres risques et charges*	
1. Dotations (+)	
2. Utilisations et reprises (-)	
V. Autres charges courantes*	2 124
1. Charges fiscales d'exploitation*	72
a) Précompte immobilier	47
b) Autres	25
2. Contributions aux organismes publics	-6
3. Charges théoriques	130
4. Autres	1 928
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	-204
1. Frais d'administration récupérés	204
b) Autres	204
TOTAL	8 130

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
A. Taxes		
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	3 791	3 335
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	657	803
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
1. Précompte professionnel	9 847	9 681
2. Précompte mobilier	6	5

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

Un astérisque * à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe de l'arrêté royal du 17 novembre 1994.

A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise*	6 000
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers*	35 000
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements*	
a) de l'entreprise	7 501
D. Garanties recues* (autres qu'en espèces)	
b) autres	26 562
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise*	4
G. Autres (à spécifier)	
Engagement de cession valeur mobilière	132 214
Engagement de cession valeur immobilière	149
Engagement d'acquisition valeur mobilière	58 623
Engagement prêt subordonné Integrale Luxembourg s.a.	2 479

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
C.II. Placements dans des entreprises liées et participations	13 723	21 072	250	250
1+3 Participations	13 723	21 072	250	250
E. Créances	143	126	366	50
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	16			
III. Autres créances	127	126	366	50
G. Dettes		8		
V. Autres dettes		8		
Garanties personnelles et réelles				
• Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	35 000	35 000		
• Autres engagements financiers significatifs				
Prêt subordonné Integrale Luxembourg s.a.	2 479	2 479		

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.

N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise

1. Le Conseil d'administration a décidé de fixer le taux technique à 3,25 % à partir du 1^{er} juillet 2005.

La C.B.F.A. a communiqué un taux « clignotant » de 3,18% pour faire face à la diminution de taux. Une dispense de dotation à cette provision complémentaire nous a été accordée par notre organisme de contrôle pour l'exercice 2007 avec un « scoring » de 100 %.
La provision pour aléas financiers est inchangée par rapport au 31 décembre 2006, elle s'élève à € 11.083.771,02 et est reprise sous la rubrique C.II Provision d'assurance « vie » au passif du bilan. La provision pour frais d'exploitation et administration (Art.31 § 2.-4° - AR Vie 14.11.2003) a été portée à € 5.490.000,00 et est reprise sous la rubrique C.II Provision d'assurance « vie » au passif du bilan.
2. Intégrale, de par sa forme juridique, ne dispose pas de fonds propres à proprement parler. Aucun résultat dégagé par le portefeuille n'a été affecté en compte non technique.
3. La présentation des comptes annuels est conforme à l'arrêté royal du 17 novembre 1994. La brochure des comptes annuels pourra présenter certaines rubriques sous une forme quelque peu différente.
4. Le fonds de réserve de la gestion « pension extra-légale » est calculé respectivement à minimum 5 % et à 1 % selon qu'il s'agit de provisions de la branche 21 ou de la branche 23 et a fait l'objet d'une dotation de € 8.897.886,36 pour ces deux branches au cours de l'exercice. Ce fonds s'élève à € 132.213.461,14, il se situe dans la fourchette autorisée par l'arrêté royal du 14 novembre 2003.
5. La provision « Jubilee Premium » constituée antérieurement pour un montant de € 600.000,00 a été ramenée à € 365.000,00.
6. Conformément aux dispositions de l'article 40 bis de la loi sur le contrôle des entreprises d'assurances, la mission d'actuaire désigné a été confiée à Madame Sigrid Boucq dont les honoraires annuels se sont élevés à € 17.826,93 TVAC.
7. Le bilan social présente la particularité au niveau du tableau des mouvements de personnel et en ce qui concerne les entrées et sorties à durée déterminée, d'un nombre important de mouvements, ceux-ci sont constitués pour 23 d'entre eux (sur 41) en entrée et pour 20 d'entre eux (sur 30) en sortie de contrats relatifs à l'emploi d'étudiants durant les vacances de notre personnel.
8. Deux litiges immobiliers ont été provisionnés pour un total de € 700.000,00. Pour l'un des deux, nous avons gagné en appel. La provision de € 400.000,00 a été maintenue dans l'attente d'un recours éventuel en cassation.

bilan social

I. État des personnes occupées

	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
A. Travailleurs inscrits au registre du personnel				
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	61,70	13,00	70,80 (ETP)	66,10 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	91 716,00	14 023,40	105 739,40 (T)	99 737,00 (T)
Frais de personnel	4 073 571	622 850	4 696 421 (T)	8 738 000 (T)
Avantages accordés en sus du salaire			129 568 (T)	81 000 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	65,00	14,00	74,80	
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	57,00	13,00	66,20	
Contrat à durée déterminée	7,00	1,00	7,60	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
Contrat de remplacement	1,00		1,00	
c. Par sexe				
Hommes	37,00	2,00	38,30	
Femmes	28,00	12,00	36,50	
d. Par catégorie professionnelle				
Employés	65,00	14,00	74,80	
B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise				
				1. Intérimaires
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de personnes occupées				1,79
Nombre effectif d'heures prestées				3 253,00
Frais pour l'entreprise				100 376

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	39,00	2,00	40,10
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	10,00		10,00
Contrat à durée déterminée	27,00	2,00	28,10
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement	2,00		2,00
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes :			
primaire			
secondaire	8,00		8,00
supérieur non universitaire	5,00		5,00
universitaire	3,00	1,00	3,55
Femmes :			
primaire			
secondaire	11,00		11,00
supérieur non universitaire	7,00		7,00
universitaire	5,00	1,00	5,55
B. Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	29,00	1,00	29,60
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	5,00		5,00
Contrat à durée déterminée	23,00	1,00	23,60
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement	1,00		1,00
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes :			
primaire			
secondaire	7,00		7,00
supérieur non universitaire	3,00		3,00
universitaire	2,00		2,00
Femmes :			
primaire			
secondaire	8,00		8,00
supérieur non universitaire	6,00		6,00
universitaire	3,00	1,00	3,60
d. Par motif de fin de contrat			
Pension			
Prépension			
Licenciement	1,00		1,00
Autre motif	28,00	1,00	28,60
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0

III. État concernant l'usage, au cours de l'exercice des mesures en faveur de l'emploi

	Nombre de travailleurs concernés		3. Avantage financier (en milliers €)
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier*			
Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)			
Prépension conventionnelle à mi-temps			
Interruption complète de la carrière professionnelle			
Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)			
Maribel social			
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	85,00	80,30	149 330
Programmes de transition professionnelle			
Emplois services			
Convention emploi-formation			
Contrat d'apprentissage			
Convention de premier emploi	10,00	8,90	1 670
2. Autres mesures			
Stage des jeunes			
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée			
Prépension conventionnelle	2,00	2,00	
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	24,00	21,90	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi			
Total pour l'exercice	87,00	82,30	
Total pour l'exercice précédent	72,00	68,30	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	32,00	31,00
Nombre d'heures de formation suivies	1 077,00	717,00
Coût pour l'entreprise	70 000	41 630

rapport du reviseur

d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007

Le 5 juin 2008

Aux Affiliés d'Integrale Caisse commune d'assurances, Liège

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de votre caisse commune pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2007. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à € 1.329.589.093 et dont le compte de résultats de l'exercice fait état d'un montant de primes, nettes de réassurance, équivalent à € 97.303.278, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'administration de la caisse commune. Cette responsabilité englobe la conception, la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La responsabilité du Conseil d'administration comprend par ailleurs le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les comptes annuels. Le choix des procédures que nous avons mises en œuvre relève de notre jugement. Il en va de même de l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, nous avons tenu compte du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein de la caisse commune. Cette démarche avait pour objectif de définir des procédures de contrôle appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce dispositif de contrôle interne. Dans le cadre de notre mission, nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la caisse commune, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous avons obtenu des membres du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de la caisse commune toutes les explications et informations que nous leur avons demandées. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse commune, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurance en Belgique.

Mentions complémentaires

Le respect, par la Caisse commune, des statuts et des dispositions légales et réglementaires relève de la responsabilité de son Conseil d'administration.

Il nous incombe de compléter notre rapport par les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le Reviseur d'Entreprises
PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Représentée par

J. Tison
Reviser d'Entreprises

rapport du Collège des commissaires

sur les comptes annuels au 31 décembre 2007

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la mission de contrôle que vous nous avez confiée.

Lors de l'accomplissement de nos tâches, tant en cours d'exercice, sur base des situations mensuelles, qu'à la clôture, lors de la vérification des comptes annuels, nous avons fait appel aux méthodes et techniques généralement appliquées en l'occurrence: analyses, sondages, recoupements, contrôles d'évaluation, de cohérence et de vraisemblance. De la sorte, nous nous sommes assurés de la conformité des valeurs d'inventaire aux règles d'évaluation définies par votre Conseil d'administration.

Le bilan accuse un total de € 1.329.589.093. Après dotation de € 40.461.035 aux réserves afin de couvrir le rendement garanti aux différents contrats souscrits et à la revalorisation des fonds de financement, le solde disponible a été affecté comme suit : € 8.835.861 à la répartition bénéficiaire, € 8.897.886 au titre de dotation complémentaire au fonds de réserve de gestion de la « pension extra-légale » et € 817.317 pour couvrir la taxe de 9,25 % sur la répartition bénéficiaire.

En conclusion, nous attestons sans réserve que les comptes qui vous sont soumis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de votre Caisse communale.

Liège, le 9 mai 2008

Article 41 bis et 42 de la loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celle-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale

Règles de placement des actifs représentatifs

Approuvées par le Conseil d'administration du 13-12-2007

Le présent document a pour objet de préciser les règles de placement de nos valeurs représentatives en contrepartie des réserves mathématiques.

Préambule

Le choix des investissements est une décision stratégique pour notre Caisse commune. Le but du processus est la recherche d'actifs optimisant la rentabilité de nos investissements en fonction de notre profil de risque et en fonction de la durée des engagements spécifiques envers les affiliés (« cash flow » - matching).

Par ailleurs, notre politique d'investissement intègre une évaluation des principes éthiques. Cette évaluation reflète l'objectif d'un processus d'investissement responsable qui s'inspire des caractéristiques suivantes:

Règles de conduite

1. Le choix des investissements est prioritairement fondé sur la recherche d'une rentabilité financière à long terme.
2. La recherche du revenu optimal exige également la prise en compte de facteurs d'ordre éthique compatibles avec les valeurs fondamentales prônées par Intégrale et susceptibles d'améliorer la sécurité et la rentabilité des opérations choisies.
3. Les représentants des employeurs et des affiliés siégeant au Conseil d'administration d'Intégrale reçoivent une information régulière, complète et transparente sur la nature des investissements réalisés.

Objectifs financiers

1. La rentabilité attendue du placement des actifs doit obligatoirement couvrir annuellement le taux technique, le taux spécifique garanti contracté lors de la prise des engagements, l'écart de croissance de la réserve légale et les frais généraux. Le surplus est utilisé pour la répartition bénéficiaire.
2. Les valeurs représentatives des engagements sont pour partie valorisées en valeur comptable nette et pour l'autre partie valorisée en valeur de marché. Elles doivent assurer la couverture des engagements d'assurance à tout moment.
3. Les actifs cumulés aux flux entrants (cotisations encaissées) doivent assurer une liquidité suffisante pour couvrir tous les décaissements et principalement ceux

déoulant du paiement des capitaux et rentes.

1. Statut fiscal

Intégrale est soumise à l'impôt des personnes morales. Dans ce cadre, elle subit la retenue du précompte mobilier sur les dividendes perçus. Cette retenue n'est pas récupérable. Elle bénéficie par contre de l'exonération du précompte mobilier sur la perception des intérêts et/ou coupons reçus pour les revenus liés aux titres à revenus fixes et créances. Les revenus locatifs nets sont soumis annuellement à une taxation de 20 %.

Dans le cadre d'opérations de leasing immobilier, Intégrale peut avoir la qualité d'assujetti partiel en matière de T.V.A.

2. Allocation stratégique

La décision prise par le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2007 reprend la répartition suivante:

Mobilier	
- Actions	plafond de 20 % - dont 5 % maximum en obligations convertibles - dont 1 % max. en Private Equity - en y incluant les produits EMTN, le plafond est de 25%
- Obligations	55 %
Immobilier (immeubles & leasings)	entre 25 % et 30 %
Options	plafond de 2,5 % en fonction de la valeur de marché sous-jacent
Autres prêts	plafond de 5 %
Participations	décision cas par cas

Le plafond relatif aux placements des actions et obligations doit s'interpréter avec une marge de fluctuation temporaire de 5 %.

L'allocation d'actifs est calculée sur la base de la valeur nette comptable du total des actifs.

Chaque trimestre, l'évaluation des actifs en valeur de marché est présentée au Conseil d'administration.

L'ensemble des positions, toutes classes d'actifs confondues, hors obligations étatiques (zone euro-in), tend à ne pas dépasser 3 % par émetteur.

L'utilisation de l'effet de levier par endettement est soumise à l'autorisation du comité de surveillance.

3. Règles d'évaluation

En date du 14 décembre 2006, le Conseil d'administration a modifié les règles qui régissent l'évaluation des actifs pour la clôture des comptes annuels. Un exemplaire est joint en annexe n° 1.

4. Règles des placements

Les investissements sont essentiellement réalisés dans la devise €. Les placements effectués dans une autre devise dépassant 2 % de la valeur nette des actifs globaux font systématiquement l'objet d'une couverture contre le risque de change. Toutefois, les placements en devises non euros ne dépasseront pas 20 % des actifs globaux.

De manière générale, l'ensemble des actifs contribuent à générer des revenus pour tous les engagements conclus aux taux d'intérêt de 4,75 %, de 3,75 % ou de 3,25 %, hormis les portefeuilles obligataires distincts qui couvrent des engagements spécifiques.

4.1. Actifs mobiliers

Actions

Intégrale investit uniquement dans des titres ou parts cotés sur un marché réglementé afin d'assurer une certaine liquidité à cette classe d'actifs détenue en portefeuille. Toutefois, par dérogation expresse autorisée par le comité de surveillance, certains investissements représentant des montants peu importants peuvent être réalisés dans des titres non cotés.

Obligations ordinaires

Le portefeuille principal reprend les obligations qui ne font pas partie d'un portefeuille cantonné, il couvre la catégorie d'engagement au taux d'intérêt de 4,75 %, de 3,75 % et de 3,25 % au même titre que les autres catégories d'actifs. Il contribue à la constitution du taux de répartition.

- a. les placements obligataires sont effectués dans des catégories de rating égales ou supérieures pour les dettes senior à:

Société de notation	Rating
Moody's	Baa3
Standard & Poors	BBB

En cas d'abaissement de rating ou de « negative outlook » un examen financier de l'émetteur est réalisé. La Direction effective décide, soit de procéder à

la vente du titre, soit de le conserver en portefeuille et de suivre son évolution de manière continue. En cas d'abaissement de rating en dessous de la notation Baa3 d'un titre en portefeuille, une information sera donnée aux membres du Conseil d'administration.

b. les investissements sont réalisés dans les catégories de placements en respectant le rating minimum et en assurant un rating moyen du portefeuille qui soit au minimum A.

c. les investissements doivent respecter une certaine liquidité. Nous définissons la répartition des placements avec les fourchettes suivantes:

	Min.	Max.
Etat	10 %	
Dettes financières senior		30 %
Dettes subordonnées et perpétuelles avec call		65 %
<i>dont dettes subordonnées perpétuelles</i>		40 % 25 %
Bons de caisse	10 %	
Dettes privées		10 %
Corporates		45 %

d. *duration des portefeuilles* : Les engagements spécifiques, c'est à dire ceux pour lesquels Integrale a conclu des contrats d'engagements à des taux particuliers et en fonction de durée déterminée ou non, sont cantonnés dans un portefeuille distinct. Pour couvrir ces engagements, le « matching » des échéances est réalisé entre les actifs d'une part et les engagements d'autre part. En fonction des caractéristiques de ces engagements distincts, un portefeuille obligataire a été construit pour établir une stratégie d'adossement actif-passif. Par contre, pour le portefeuille principal, nous tenons compte des autres classes d'actifs et veillons dès lors à ce que la durée de ce portefeuille soit inférieure à celle du portefeuille des engagements reprenant les provisions mathématiques constituées aux taux de 4,75 %, 3,75 % et 3,25 %. La durée propre à chacun des portefeuilles évolue donc en fonction de celle des engagements couverts et non en fonction des perspectives d'évolution des taux. Toutefois, en cas de forte volatilité des marchés, une marge de manœuvre d'un an est tolérée.

Obligations convertibles et obligations remboursables en actions.

Integrale investit dans ces types d'obligations jusqu'à concurrence de 5 % maximum des provisions mathématiques. Le pourcentage investi dans cette catégorie d'actif est ajouté aux investissements en actions dans la limite de 20 %, si les investissements réalisés ne sont pas remboursés en numéraire.

Reverse convertible

Ces obligations constituent des placements de courte/moyenne durée, elles sont remboursées au gré de l'émetteur, soit en actions, soit en numéraire.

Integrale n'investit pas dans ce type de papier.

Produits EMTN

Les EMTN (Euro Medium Term Note) sont la variante Euro des MTN, catégorie de titres initialement créée aux Etats-Unis. Il s'agit de titres de créances dont la maturité s'intercale généralement entre le papier commercial (billets de trésorerie) et les titres à long terme (obligations).

La principale caractéristique des EMTN est leur grande flexibilité aussi bien pour l'émetteur que pour l'investisseur. Cette grande flexibilité en a fait un outil de financement largement utilisé par les entreprises et les organismes publics.

Produits dérivés et Swaps

Les produits dérivés négociés exclusivement sur les marchés à terme réglementés ou OTC (over the counter) des pays de la zone euro sont les seuls à être utilisés.

Ne sont donc autorisées que:

1. les achats d'options d'achat (call), les ventes de put ou achats à terme dès lors qu'Integrale détient la liquidité correspondante au montant nécessaire à l'exécution du contrat ou à l'exercice de l'option;
2. les ventes de contrat à terme, la vente d'option d'achat (call) ou l'achat d'option de vente (put) avec des actifs sous-jacents en portefeuille, ainsi que le rachat de ces positions.

Aucune opération sur produits dérivés ne peut être par conséquent faite à découvert, et ce aussi bien à l'achat qu'à la vente. Tout effet de levier est donc interdit. En cas d'opération OTC, le rating de la contrepartie sera au minimum A.

Les swaps de taux et de devises, d'une durée de moins d'un an, qui ne peuvent être consenties qu'à des établissements habilités à effectuer des opérations de contrepartie

faisant l'objet pour leurs engagements à long terme d'une notation supérieure ou égale à A, sont autorisées dans la limite de 10 %.

Opérations de prêts de titres

Les opérations de prêts de titres ne peuvent être consenties qu'à des établissements habilités à effectuer des opérations de contrepartie faisant l'objet pour leurs engagements à long terme d'une notation supérieure ou égale à A. Ces opérations doivent être d'une durée de maximum un an. De telles opérations ne sont réalisées qu'en respectant les grands principes d'éthique. Les opérations de prêt de titres seront garanties par un montant de collatéral.

4.2. Actifs immobiliers

Immobilier locatif :

Dans le but d'optimiser le rendement financier de cette classe d'actifs, la mise en place de structures financières (filiales) est autorisée.

Les critères d'investissement dans un bien immobilier ont été redéfinis lors du comité financier du 21 novembre 2001 et validés par le Conseil d'administration du 13 décembre 2001.

La taille de l'investissement doit être inférieure à 15 millions d'euros. L'immeuble doit se situer dans un grand centre urbain (Bruxelles- Anvers- Liège- Gand,..), il doit répondre obligatoirement à un critère de polyvalence. L'investissement doit éviter tout risque de promotion lié à des coûts de construction ou de rénovation lourde difficilement maîtrisables, à des délais de travaux longs ou difficilement appréciables, et à un risque de vacance locative important.

L'aspect financier est analysé sous deux angles, le rendement comptable qui doit être supérieur au taux minimum garanti de 4.75 % et le rendement économique qui doit être au minimum égal au taux des emprunts d'Etat à 10 ans.

Tous les 5 ans, chaque immeuble fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant.

Leasing immobilier (définition)

- *Leasing immobilier de type financier* : Sont considérés comme leasing immobilier de type financier: les droits d'usage à long terme sur des immeubles bâtis dont l'entreprise dispose en vertu de contrats d'emphytéose, de superficie, de location-financement ou de conventions similaires, lorsque les redevances échelonnées dues en vertu du contrat couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution Integrale du capital investi par le donneur dans la construction.

- *Leasing immobilier de type opérationnel* : Il s'agit d'opérations similaires du type financier mais avec la nuance que le capital n'est pas totalement reconstitué au terme de l'opération de financement.

- *Opérations réalisées* : Des opérations de leasing immobilier de type financier sont réalisées par Intégrale.

Celles-ci consistent dans l'achat d'immeubles pour compte de tiers. Dans ce type de contrat sont notamment repris le bail emphytéotique et les modalités de levée d'option. Les opérations sont soit réalisées sous régime du droit d'enregistrement ou sous régime TVA.

Le rendement actuariel de l'opération doit être au minimum égal au taux pondéré des emprunts d'Etat correspondant à la durée du financement majoré d'une prime de risque définie par la Direction effective.

Des opérations de leasing immobilier de type opérationnel sont également réalisées par notre filiale immobilière Intégrale Immo Management aux conditions financières reprises ci-avant.

- *Certificat immobilier* : Intégrale investit dans ce type de papier si le taux de rendement actuariel est au moins égal au taux des olo 10 ans majoré d'une prime de non liquidité et de risque définie par la Direction effective.

- *Parts de Sicafi (société immobilière à capital variable)* : Des investissements sont effectués dans ce type d'actifs pour autant que le dividende encaissé soit supérieur au taux olo 10 ans majoré d'une prime de non-liquidité et de risque définie par la Direction effective. L'analyse financière de la Sicafi doit montrer une surface financière suffisante, un parc immobilier diversifié et des perspectives de rentabilité solide.

- *Prêts hypothécaires* : Intégrale accorde deux types de prêts hypothécaires: des prêts avec remboursement du capital d'une part et des prêts à intérêt simple d'autre part.

Avances sur police

Intégrale accorde des avances sur contrats d'assurance vie, pour autant que le règlement d'assurance conclu avec la société dont fait partie le travailleur l'autorise, aux conditions suivantes:

Le taux d'intérêt est fixé mensuellement et est sujet à révision quinquennale. Le taux de base est calculé par rapport au taux OLO 10 ans majoré d'une prime définie par la Direction effective.

5. Critères d'investissement

En fonction de l'évolution des taux observée sur le marché des capitaux, la Direction effective détermine régulièrement les marges de taux qu'Intégrale ajoute aux taux d'emprunts d'Etats pour tenir compte du niveau de risque et de la non-liquidité du placement réalisé.

6. Tableau de bord financier et reporting

Ce document reprend l'analyse des différentes classes d'actifs, il est transmis tous les mois aux membres du comité de surveillance, chaque trimestre aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Collège des commissaires, et chaque semestre au membre du comité financier. Un exemplaire est joint en annexe.

Actions

1. Sicav Degroof Equities EMU Index

L'objectif est de procurer à ses actionnaires un rendement global aussi élevé que possible, l'accent étant mis sur les investissements en actions de pays membres de l'Union Européenne participant à l'Union Monétaire Européenne en se basant sur une répartition géographique et sectorielle globalement proche des capitalisations boursières MSCI des pays concernés.

2. Sicav Degroof Equities EMU Behavioral Value

L'objectif est de procurer à ses actionnaires un rendement global aussi élevé que possible, l'accent étant mis sur les investissements en actions de pays membres de l'Union Européenne participant à l'Union Monétaire Européenne considérées comme sous évaluées en fonction de leur potentiel de rendement futur et en actions des pays membres de l'EMU considérées comme présentant un bon momentum, cela en se basant sur une large répartition des risques.

3. Produits EMTN

L'objectif de ces produits est de distribuer un coupon annuel élevé (égal ou supérieur au rendement espéré du marché actions). Ils offrent également une garantie en capital, en fonction du niveau de l'EuroStoxx 50 à l'échéance. Ces produits dont la structure juridique est proche des obligations présentent un risque sous-jacent lié à l'EuroStoxx 50. De plus, ces produits présentent également la particularité d'avoir une option call qui sera exercée dès que, à une date d'observation, le niveau de l'EuroStoxx 50 est supérieur au niveau initial lors de la transaction.

4. Private Equity

Afin d'obtenir un rendement supérieur au marché actions, des investissements en « Private Equity » seront envisagés. Tout projet de ce type sera soumis à des critères de sélection stricts.

Le montant de l'investissement sera limité à un maximum de € 2 millions par projet et l'ensemble des investissements à 1 % maximum des actifs globaux.

La durée de l'investissement par projet est estimée entre 4 et 7 ans.

Obligations

Chaque portefeuille est géré indépendamment en fonction des critères repris ci-avant. Les données suivantes sont disponibles mensuellement par portefeuille:

- la situation en valeur comptable, en valeur nominale et en valeur de marchés;
- la duration;
- le taux actuariel;
- l'évolution des positions pour chaque titre;
- les mouvements réalisés pour la période;
- le portefeuille classé par émetteurs, par rating, par échéance, par code de liquidité;
- à titre indicatif, l'analyse de la performance est étudiée par rapport à un indice de référence (JP Morgan EMU), car nous gérons le portefeuille non pas par rapport à une courbe de taux mais en fonction de la duration de nos engagements;
- liste des titres BBB et non ratés.

Options

Un relevé reprend la valorisation de toutes les positions ouvertes en valeur de marché et en valeur comptable. Le principe est d'estimer la hauteur des risques et le montant des sous-jacents sur lesquels portent les transactions.

Immobilier

A titre de reporting, un document reprenant toutes les surfaces louées et vacantes pour chaque immeuble est joint au tableau de bord financier. Annuellement, le rendement brut et net, avant et après amortissement, est déterminé globalement et par immeuble. Une évaluation du parc est estimée en valeur d'acquisition, en valeur résiduelle et en valeur de marché.

Leasing immobilier

Le reporting comprend, outre le rendement global, le rendement dégagé par contrat.

Actifs totaux

Chaque année, il est produit un tableau reprenant l'estimation des rendements par classes d'actifs.

Evaluation des actifs (reporting C.B.F.A.)

Chaque trimestre nous communiquons à notre office de contrôle, la C.B.F.A., l'état de nos valeurs représentatives. Il s'agit en fait de la valorisation de l'ensemble de nos actifs en tenant compte des spécificités suivantes:

- obligations : l'évaluation se fait en valeur comptable (valeur d'acquisition corrigée par l'amortissement linéaire de la prime ou de la décote payée lors de l'acquisition du titre obligataire) pour les titres émis par les Etats, à la valeur de marché pour les autres emprunts obligataires.
- actions : l'évaluation se fait en valeur de marché pour les titres cotés et en valeur d'acquisition pour les titres non cotés (position non significative).
- immobilier locatif : l'évaluation se fait en valeur estimée d'expert, à défaut d'expertise en valeur résiduelle.
- leasing immobilier : l'évaluation se fait en valeur nette comptable.
- prêts hypothécaires : l'évaluation se fait en valeur nette comptable
- avances sur police : l'évaluation se fait en valeur nette comptable
- parts de pool d'investissement : l'évaluation se fait en valeur de marché
- options : l'évaluation se fait en valeur de marché pour les options traitées sur un marché réglementé et en valeur relative au sous-jacent pour les options OTC (over the counter)

Rendement des placements : année 2007

Les rendements bruts obtenus par les principales classes d'actifs pour l'exercice 2007 se présentent comme suit :

- obligations portefeuille principal : pour un rendement actuariel de 5,51 %
- actions (performances)
 - portefeuille indexé MSCI EMU : 8,04 %
 - portefeuille « Value Stock EMU » : 2,32 %
- leasing immobiliers net de refinancement : 8,26 %
- immobilier : 5,02 %
- prêt hypothécaires – autres prêts et avances : 5 %
- portefeuille EMTN : 9,23 % (potentiel)

Mode de fonctionnement d'Integrale

Le fonctionnement de la caisse commune

repose sur l'arrêté royal du 14 novembre 2003 concernant l'octroi d'avantages extralégaux aux travailleurs salariés visés par l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et aux personnes visées à l'article 32, alinéa 1^{er}, 1° et 2° du Code des Impôts sur les Revenus 1992, occupés en dehors d'un contrat de travail.

Cet arrêté royal impose des contraintes spécifiques de gestion dont notamment :

- des chargements de gestion identiques d'après les types de contrats ;
- la redistribution Integrale des bénéfices.

Chargements de gestion :

Les chargements de gestion sont actuellement fixés comme suit :

- Contrats à taux technique de 4,75 % :
chargement de 5 % ;
- Contrats à taux technique de 3,75 % :
chargement de 3 % ;
- Contrats à taux technique de 3,25 % :
chargement de 1 %.

Integrale ne prend pas en compte d'autres chargements.

Redistribution des bénéfices :

Pour les opérations en cas de vie, un rendement global est attribué annuellement à l'ensemble des affiliés.

Pour les opérations en cas de décès, il est attribué annuellement à chaque affilié une part du fonds de répartition, de façon à garantir, pour une année, une majoration proportionnelle des garanties assurées en cas de décès.

résumé des règles d'évaluation

En date du 14 décembre 2006, le Conseil d'administration a modifié les règles d'évaluation.

Celles-ci se réfèrent aux dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

Actif

C. Placements

C.I. Terrains et constructions

Ces immobilisations sont comptabilisées soit à leur valeur d'acquisition comportant leur prix d'achat et les frais accessoires soit à leur prix de revient.

C.II. Placements dans des entreprises liées et participations

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition nette, les frais accessoires étant pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable

Ces titres font systématiquement l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. A la fin de chaque exercice, chaque valeur du portefeuille-titres à revenu variable est revue individuellement.

C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont évalués à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est effectuée, prorata temporis, sur une base linéaire.

Integrale adopte une méthode d'évaluation dans laquelle les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage, peuvent être prises en résultats de

manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage.

Les titres à revenu fixe font l'objet de réductions de valeur lorsque le remboursement à l'échéance de ces titres est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Le portefeuille d'Integrale comporte trois types d'obligations perpétuelles distincts :

- les obligations à taux fixe
- les obligations avec « step up »
- les obligations avec un taux « cms + spread »

Pour le type a), on acte les amortissements des primes / décotes jusqu'à la date du call afin de maintenir le taux actuariel acquis. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur nominale, il y a lieu d'acter une réduction de valeur.

Pour les types b) et c), on acte l'amortissement des primes / décotes jusqu'à la date de call ce qui permet de maintenir le taux actuariel. De plus, dans la mesure où le « step up » est inférieur à 100 points de base, il y a lieu d'acter une réduction de valeur si la valeur de marché est inférieure à la valeur nominale.

C.III. 4 à 7 Créances

Elles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements transférés au cours de l'exercice de la rubrique C.- Branche 21 à la rubrique D.- Branche 23 de l'actif

Ils font, à la date de leur transfert, l'objet, pour la différence entre la valeur comptable et leur valeur actuelle, de reprises de réductions de valeur à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement et de plus-values de réévaluation, lorsqu'à la date du transfert, leur valeur actuelle est supérieure à leur valeur comptable.

Ces plus-values de réévaluation sont portées au poste A.III.2. du passif et y sont maintenues aussi longtemps que les placements auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.

D. Placements relatifs aux opérations liées à des fonds d'investissement (Branche 23)

Les placements repris sous cette rubrique sont portés à l'actif du bilan à leur valeur actuelle.

E. Créances

Les créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la

date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Options sur actions

Il faut entendre par option sur actions qualifiée de couverture affectée, l'option qui a pour but et pour effet de compenser ou de réduire le risque de variation de prix d'actions.

- Les options sur actions qualifiées de couverture affectée sont, à la date de clôture des comptes, évaluées à leur valeur d'acquisition.
- Les options sur actions qui ne répondent pas ou plus aux critères requis pour être qualifiées de couverture affectée font l'objet de réductions de valeur lorsque leurs valeurs de marché ou de réalisation, à la date de clôture des comptes, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Réévaluations

Integrale peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles, ainsi que des participations, actions et parts figurant sous la rubrique C. de l'actif, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de l'entreprise ou d'une partie de ses activités, ils ne sont réévalués que dans la mesure où la plus-value exprimée est justifiée par la rentabilité de l'activité de l'entreprise ou par la partie concernée de ses activités.

Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi, aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable de l'immobilisation.

Amortissements

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après :

Pourcentage d'amortissement (Taux annuel)

Bâtiment siège social	2,5 %
Bâtiment de placement (branche 21)	2,5 %
Installations et aménagements	10 %
Matériel roulant	amorti en fonction de la durée d'utilisation probable
Mobilier	minimum 10 %
Matériel de bureau	minimum 10 %
Matériel informatique	minimum 33,3 %

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Passif

C. Provisions techniques

1. La provision pour primes non acquises est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.
2. La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives aux dits contrats.
3. La provision d'assurance vie est en principe calculée séparément pour chaque contrat d'assurance. Le calcul est réalisé annuellement sous la responsabilité d'un actuaire, sur la base de méthodes actuarielles généralement reconnues.
 - 3.1. Les provisions pour les assurances vie classiques de la branche 21 et les assurances modernes (de type capitalisation) de branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules actuarielles prospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.
 - 3.2. Les provisions techniques pour les assurances vie modernes (de type capitalisation) de la branche 21 sans taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules rétrospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.
 - 3.3. Les provisions techniques de l'assurance vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités par fonds par le cours d'une unité du fonds en question.
 - 3.4. La provision pour sinistres du groupe d'activités « vie » est égale à la somme due aux bénéficiaires, augmentée des frais de gestion des sinistres.

- 3.5. Une provision pour aléas financiers est constituée lorsqu'il s'avère que le rendement des actifs représentatifs n'est plus suffisant pour permettre à la compagnie d'assumer ses obligations en matière d'assurance. Cette provision est constituée conformément aux directives et recommandations de la Commission Bancaire et Financière des Assurances.

E. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment :

1. les charges de grosses réparations et de gros entretien. A la clôture de chaque exercice, une provision est déterminée immeuble par immeuble.
2. les risques de pertes ou de charges découlant pour Intégrale de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations et de litiges en cours.

Répartition des produits et charges

Eu égard à son statut, l'ensemble des charges et des produits de la Caisse commune est imputé au compte de résultat technique.

L'affectation des frais de gestion entre la branche 21 et la branche 23 s'effectue en fonction des prestations réelles pour tout ce qui est identifiable ou forfaitairement pour les autres frais.

Loyer théorique

Le loyer est fixé en fonction de la valeur locative de l'immeuble et de la surface occupée.

Liège

Place St. Jacques 11 Bte 101
4000 Liège
T. 04 232 44 11
F. 04 232 44 51

Bruxelles

Avenue Ariane 5
1200 Bruxelles
T. 02 774 88 50
F. 02 774 88 54

Antwerpen

Justitiestraat 4 B 46
2018 Antwerpen
T. 03 216 40 80
F. 03 216 44 08

Integrale Luxembourg s.a.

Boulevard Prince Félix 63
L -1513 Luxembourg-Kirchberg
T. +352 40 66 90 301
F. +352 40 66 90 300

www.integrale.be
info-fr@integrale.be
info-nl@integrale.be



integrale